

Le collégien

Environ 30% du temps annuel consacré à l'éducation civique

I. PROBLÉMATIQUES

Si le collège est un lieu d'apprentissage et de construction des savoirs, il est également un lieu de vie collective auquel chacun peut et doit participer. Il faut inciter et aider les élèves à s'impliquer dans cette collectivité en participant à des projets, en s'investissant lors des journées spécifiques (journées des droits de l'enfant...), en faisant preuve d'initiatives...

La Laïcité a déjà été abordée à l'école primaire, il convient donc en 6^{ème} d'en poursuivre l'étude en montrant aux élèves qu'elle est également une pratique. C'est une des valeurs fondatrices de la République française inscrite dans les constitutions de 1946 et de 1958. Si la religion ne peut entrer dans les lieux publics, l'État reconnaît et garantit le libre exercice des cultes et la liberté de conscience. C'est le principe de la neutralité de l'État. La laïcité est également une des règles sur lesquelles se fonde le « vivre-ensemble » car elle est indissociable des valeurs d'égalité et de respect de l'identité de chacun. La loi du mars 2004 va dans ce sens en interdisant le port de signes religieux « ostensibles » dans l'enceinte des établissements d'enseignement publics.

II. ÉTUDES DE SITUATIONS POSSIBLES

1. Les missions et l'organisation du collège

Étude de situation sur la laïcité

Un document portant sur le non respect du principe de laïcité (et ses conséquences : exclusion d'élèves) permet d'évoquer la pratique de la laïcité dans un établissement scolaire et ses enjeux. Le document de départ peut consister en coupures de presse. Il faut mettre en évidence l'infraction à la loi et s'interroger sur les raisons de l'exclusion.

L'étude du document de référence et du règlement intérieur permet de trouver les réponses à ces interrogations. La Laïcité (définie ici comme l'interdiction du port de signes religieux ostensibles) ne signifie pas une interdiction de pratiquer sa religion, mais un refus des particularismes et des revendications communautaires. La Laïcité est une forme de neutralité que chacun s'engage à respecter, à faire vivre au nom de l'égalité et d'une fraternité ouverte à tous. La loi vise également à garantir la liberté de conscience des enfants en interdisant tout signe religieux ostensible. Quant à l'exclusion de l'élève, elle n'intervient qu'en dernier ressort après discussion avec la famille.

On replace ensuite la Laïcité dans un contexte national, la France est un État laïque depuis 1905 (rappel école primaire), c'est une des valeurs sur lesquelles repose la République.

L'étude de cas sur la Laïcité a permis une première étude du règlement intérieur que l'on peut ensuite approfondir en choisissant d'autres entrées comme : des droits et des devoirs différents (ainsi le personnel du collège n'a pas le droit de porter des signes distinctifs d'une appartenance religieuse quels qu'ils soient alors que pour les élèves c'est le caractère ostentatoire qui est interdit). On peut aborder ici la notion de minorité qui sera approfondie au chapitre suivant.

Le Règlement intérieur peut faire l'objet d'une réflexion menée avec les élèves sur les droits des élèves et leur implication possible au-delà du rôle de délégué. L'enseignant peut évoquer les différentes journées spécifiques et choisir avec les élèves de s'investir collectivement lors d'une ces journée au cours de l'année.

2. L'école un droit, une liberté, une nécessité

Étude de situation : l'école un droit fondamental qui doit être garanti par l'État.

L'étude peut être menée à partir de la mise en relation de quelques documents : une jeune fille au travail, un enfant handicapé chez lui et des extraits de la Convention internationale des droits de l'enfant et de la loi sur le handicap du 11 février 2005. Les questions doivent montrer aux élèves que la loi est une nécessité mais qu'il existe un décalage entre le texte et sa mise en application.

On peut faire réfléchir les élèves sur les raisons de cet écart (coût financier pour les États, grande pauvreté des populations...) et montrer le fossé qui sépare les pays riches des les pays pauvres en matière d'éducation. Plus de 70 millions d'enfants ne sont pas scolarisés dans le monde, près du tiers vit en Afrique subsaharienne et ce sont majoritairement des petites filles (selon le Rapport de l'UNESCO de suivi sur l'éducation pour tous de 2008). Il faut montrer l'écart de scolarisation entre les sexes et faire réfléchir les élèves sur conséquences de l'analphabétisme. On rappelle que le nombre d'enfants non scolarisés est en diminution constante (ils étaient 96 millions en 1999) alors que la population mondiale n'a cessé de croître. Les États ont donc réalisé d'importants investissements mais de nombreux progrès doivent encore être accomplis.

En France, le droit à l'éducation reste une conquête à poursuivre. Certains enfants handicapés n'ont pas encore accès à l'école. Cependant de plus en plus d'établissements ouvrent des sections UPI. C'est l'occasion de présenter cette structure aux élèves s'il n'y en a pas dans l'établissement ou d'aller rencontrer les élèves et les encadrants de cette section quand elle existe. On peut également parler des gens du voyage, des enfants hospitalisés...

III. PIÈGES À ÉVITER DANS LA MISE EN OEUVRE

- Commencer la leçon par l'étude des documents de référence. Il faut partir de situations concrètes, proches des élèves pour ensuite arriver à l'abstraction de la loi.
- La lecture exhaustive du Règlement intérieur sans questionnement préalable, inutile et fastidieuse. Si le règlement doit être connu des élèves, il s'agit d'abord de leur faire comprendre que toute vie en collectivité est fondée sur des règles et pour cela, il faut faire vivre ses règles tout au long de l'année scolaire.
- La laïcité étudiée uniquement dans une perspective historique, déconnectée de la réalité. Il faut montrer aux élèves qu'elle est encore aujourd'hui l'objet de débats. Ce n'est pas le principe de Laïcité qui est remis en cause mais son interprétation et ses modalités d'application.
- Évoquer en 6^{ème} la spécificité de l'Alsace et de la Moselle, de la Guyane (le catholicisme y est religion d'État depuis l'ordonnance de Charles X de 1827) ou des territoires d'outre mer. La notion de Laïcité doit être construite progressivement.

POUR ALLER PLUS LOIN

- D. Chagnollaud, *Code Junior*, Dalloz, 2006(4ème édition) : un ouvrage précis, clair qui décrypte les droits et obligations des mineurs et donne de nombreuses pistes de réflexions.
- D. Borne, *La Laïcité, Mémoire et exigences du présent*, La Documentation française, collection Problèmes politiques et sociaux, n°917, octobre 2005.
Cet ouvrage est une somme d'articles sur les fondements de la Laïcité française, sur l'école républicaine et les tensions qui la traversent, sur la laïcité et l'Europe.
- H. Pena-Ruiz, *Histoire de la laïcité, genèse d'un idéal*, Gallimard découverte, 2005.
- J. Costa-Lascoux et J-L Auduc, *La Laïcité à l'école*, Sceren, 2006.

Sitographie

- Sur le site Éduscol
 - La circulaire n°2004-084 du 18 mai 2004 relative à la mise en œuvre de la loi du 15 mars 2004 sur (la Laïcité) : elle permet de comprendre tous les enjeux de cette loi et de son application dans les écoles, collèges et lycées.
 - La circulaire n°91-052 du 6 mars 1991 concernant les droits et obligations des élèves